



FR

COMMISSION DES FINANCES
81^{ème} session
Rome, 6 avril 2017

UNIDROIT 2017
F.C. (81) 1
Original: anglais/français
Février 2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire (F.C. (81) 1)
2. Projet de Budget pour l'exercice financier 2018 – Premières estimations (F.C. (81) 2)
3. Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (F.C. (81) 3)
4. Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2016 (F.C. (81) 4)
5. Examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (81) 5 et F.C. (81) 6)
6. Divers

ANNOTATIONS

Point n°. 1 de l'ordre du jour: ouverture de la session

1. La 81^{ème} session de la Commission des Finances se tiendra le 6 avril 2017 au siège d'UNIDROIT.
2. La session commencera à 10h et se terminera à 13h.

Point n°. 5 de l'ordre du jour : examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT

3. Lors de la quatrième réunion du Groupe de travail informel de la Commission des Finances sur la rémunération et la sécurité sociale (IWG) qui s'est tenue juste après la 75^{ème} session de l'Assemblée Générale (1^{er} décembre 2016), celui-ci a examiné le matériel de documentation à disposition qui présentait diverses options en matière de rémunération et de sécurité sociale, et a fait quatre recommandations.
4. Tout d'abord, en ce qui concernait les options relatives à la rémunération, le Groupe de travail a recommandé que le Secrétaire Général examine les options proposées, identifie celle qui lui semblait la plus appropriée à UNIDROIT, tenant compte de la nécessité de maintenir, ou si possible réduire, les coûts et la charge administrative, puis soumette une proposition, avec une prévision des coûts, relative à l'option choisie.
5. En second lieu, en ce qui concernait les retraites, le Groupe de travail a recommandé que le Secrétariat contacte le Service International des Rémunérations et des Pensions (SIRP) pour le informer des commentaires parvenus et lui demander de préparer un rapport final proposant un système de retraites aligné sur le Troisième schéma des retraites qui semblait être la meilleure alternative aux dispositions actuelles.
6. En troisième lieu, en ce qui concernait la maladie, le handicap et l'assurance vie, le Groupe de travail informel a recommandé que le Secrétariat contacte Allianz et Cigna pour établir quelle est la proposition la plus cohérente avec le plan d'assurance maladie des Nations Unies et s'il pouvait y avoir des économies ultérieures par rapport aux primes proposées.
7. En quatrième lieu, le Groupe de travail informel a recommandé que, à l'avenir, ces questions figurent sur l'ordre du jour de la Commission des Finances et que, dans la mesure du possible, les propositions ci-dessus soient soumises à l'examen de la Commission lors de sa 81^{ème} session.
8. Conformément aux recommandations du Groupe de travail informel, le Secrétariat a contacté: a) un consultant externe sur la rémunération en vue d'un rapport sur une prévision des coûts sur la base d'un passage de tout le personnel, à compter du 1^{er} janvier 2018, sur l'échelle des salaires des organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome (document à venir UNIDROIT 2017 – F.C. (81) 5); b) le SIRP pour un rapport final proposant un système de retraites basé sur le Troisième schéma des retraites qui comprenne, entre autres, les dispositions proposées, davantage d'informations sur les options d'investissement, des évaluations précises des coûts administratifs et une prévision à jour des coûts (document à venir UNIDROIT 2017 – F.C. (81) 6); et c) Allianz et Cigna sur leurs propositions en matière de maladie, handicap et assurance vie (à inclure dans le document à venir UNIDROIT 2017 – F.C. (81) 6). Ces documents étant encore en préparation, le Secrétariat les distribuera à mesure qu'ils lui parviennent et, de toute façon, avant la session de la Commission des Finances.